

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 08 JUILLET 2026

Le Conseil Municipal légalement convoqué le jeudi 2 juillet 2026 s'est réuni le mercredi 08 juillet 2026 à 20h00 en la mairie de Ducs-Sainte-Marguerite, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume DAUXAIS, Maire.

**Date de
convocation :**
02/07/2026

Date d'affichage :
02/07/2026

**Nombre de
conseillers :**
En exercice : 11
Présents : 09
Votants : 09

Conseillers Présents :

M^{mes} Emmanuelle CALIGNY, Virginie GODET-HECQUARD, Aurélie LECELLIER, Marie-Bénédicte MOTAIS DE NARBONNE.

M^{rs} Guillaume DAUXAIS, M. Gwénaél BELLERY, M. Victor FOUQUEREL, M. Steve GOSSMANN, M. Pierre-Yves LEBLANC.

Absents excusés : Mme Emilie PINÇON et M. Jean PETRICH.

Secrétaire de séance : Il a été procédé conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance au sein du Conseil Municipal. M. Gwénaél BELLERY a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 05 juin 2026.
2. Recensement de la population du 21 janvier au 20 février 2027.
3. Don à la commune du club de couture de Bayeux.
4. Projet SYNODIYA.
5. Proposition d'une plantation d'une haie le long du chemin Bosquain.
6. Désignation d'un représentant titulaire et suppléant à la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la CDC STM.
7. Projet effacement des réseaux au « lieu Moussard ».
8. Don à la commune de l'entreprise « Le Domaine de la Flaguerie » pour la réalisation de l'effacement de réseaux au « Lieu Moussard ».
9. Questions et informations diverses.

- 01 -

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 05 JUIN 2026

Sans remarque particulière de la part des membres du conseil municipal, le procès-verbal de la séance du 05 juin 2026 est approuvé.

Vote :

☒ Unanime

☐ Pour - 09

☐ Contre -

☐ Abstention -

N°34 -2026

- 02 -

RECENSEMENT DE LA POPULATION DU 21 JANVIER AU 20 FEVRIER 2027

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le recensement de la population aura lieu en 2027 du 21 janvier au 20 février. La commune aura besoin d'un agent recenseur.

La commune touchera une dotation de l'INSEE pour effectuer le recensement 2027.

M. Guillaume DAUXAIS est le coordinateur communal.

Un appel à candidature va être lancé pour trouver un agent recenseur.

Il est demandé au Conseil Municipal de délibérer sur les indemnités du futur agent recenseur.

⇒ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal DECIDE d'allouer les indemnités à l'agent recenseur de la façon suivante :**

*** 50 € pour les 2 séances de formation obligatoires.**

*** 4,50 € par logement.**

Vote :

☒ Unanime

☐ Pour - 09

☐ Contre -

☐ Abstention -

- 03 -

DON A LA COMMUNE DU CLUB DE COUTURE DE BAYEUX

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que le club de couture familiale de Bayeux a fait un don à la commune de 100 € pour remercier la collectivité de leur mettre à disposition toute l'année la salle des fêtes.

➤ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

* **ACCEPTE le don de 100 € du club de couture familiale de Bayeux.**

* **DECIDE d'inscrire cette recette à l'article 756, fonctionnement recettes.**

Vote :☒ Unanime☐ Pour - 09☐ Contre -☐ Abstention -

- 04 -

PROJET SYNODIYA

M. Guillaume DAUXAIS présente au conseil municipal deux devis (SYNODIYA et SVB PAYSAGISTE) pour le réaménagement des massifs sur la commune de Ducy-Sainte-Marguerite.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il y a eu des critiques négatives concernant l'entretien de la commune entraînant une détérioration des espaces verts et massifs floraux déjà présents.

M. Victor FOUQUEREL demande ce qui a bien pu se passer pour en arriver là concernant l'état des espaces verts de la commune. Les conseillers, qui habitent Ducy-Sainte-Marguerite depuis un peu plus longtemps que lui, indiquent que l'agent technique ne fait pas correctement son travail, quand ce n'est tout simplement pas fait.

Questionnement par rapport aux tarifs de SINODIYA, mais les tarifs de SVB PAYSAGISTE a provoqué une certaine stupeur quand le montant est apparu deux fois supérieurs à celui de SYNODIYA.

M. Guillaume DAUXAIS indique qu'il a discuté avec l'entreprise BUHOURT qui ne peut pas assurer l'entretien après la plantation. Un devis comparatif sera quand même demandé à l'entreprise BUHOURT.

Monsieur le Maire fait valoir que la commune travaille depuis longtemps avec SYNODIYA. Il souhaiterait que le partenariat continue, leurs services pouvant assurer l'entretien des espaces verts après l'installation des plantes.

Mme Marie-Bénédicte MOTAIS DE NARBONNE demande à combien s'élèverait le prix de l'entretien annuel par SYNODIYA. M. Guillaume DAUXAIS répond qu'il va regarder le contrat actuel pour qu'il soit éventuellement modifié.

- 05 -

PROPOSITION D'UNE PLANTATION D'UNE HAIE LE LONG DU CHEMIN BOSQUAIN

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que Ter'Bessin et les Chambres d'agriculture de Normandie ont mis en place un programme de valorisation de bocage qui passe notamment par la mise en place d'une commande groupée de plants.

Monsieur le Maire propose de planter une haie le long du chemin Bosquain, entre la station d'épuration et la D35b, ce qui représente environ trois cent soixante mètres linéaires, en achetant des plants d'arbres et d'arbustes. Cette opération est ouverte jusqu'au 15 juillet 2026.

M. Victor FOUQUEREL demande si les agriculteurs, propriétaires des champs le long du chemin, ne pourraient pas le faire eux-mêmes car ils ont des aides de la part de l'union européenne.

Monsieur le Maire précise qu'il en a discuté avec le président de la commission environnement de la CDC STM. Ce dernier indique avoir la volonté de planter des haies dans un futur proche, ce qui éviterait à la commune de Ducy-Sainte-Marguerite d'engager des frais.

Il y a un questionnement par rapport à la piste cyclable à venir, grand projet de la CDC STM, car le chemin Bosquain sera peut-être concerné par ce projet compte tenu de sa localisation. Si c'était le cas, il serait en effet judicieux d'attendre que le projet STM soit terminé avant de planter une haie, qui pourrait être potentiellement détruite à cause des travaux.

Le Conseil Municipal est d'accord d'attendre un an avant de prendre une décision.

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT TITULAIRE ET SUPPLEANT
A LA COMMISSION LOCALE D'EVALUATION DES CHARGES TRANSFEREES (C.L.E.C.T.)
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES SEULLES TERRE ET MER**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article L.2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Le conseil municipal procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée de fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »

Vu l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code général des Impôts, notamment l'article 1609 nonies C alinéa 7 du IV,
Vu la délibération du Conseil Communautaire de Seullès Terre et Mer du 02 juillet 2026 portant la mise en place de la Commission Locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),
Considérant le renouvellement général du conseil municipal suite aux élections du 09 avril 2026,
Considérant que la désignation des membres à la commission locale des charges transférées revient aux conseils municipaux (Tribunal administratif d'Orléans ; 4 août 2011, commune de Gien, n°1101381),
Considérant la nécessité de désigner un membre titulaire et un membre suppléant pour cette commission.
Considérant les candidatures de :

- M Guillaume DAUXAIS en tant que représentant titulaire,
- Mme Emilie PINÇON en tant que représentant suppléant.

➤ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**
Constatant qu'il n'y a qu'un candidat par poste à pourvoir, conformément à l'article L.2121-21 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales,
*** De désigner M. Guillaume DAUXAIS en tant que représentant TITULAIRE, au sein de de la Commission Locale d'Evaluations des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Seullès Terre et Mer,**
*** De désigner Mme Emilie PINÇON en tant que représentant SUPPLEANT, au sein de de la Commission Locale d'Evaluations des charges transférées (CLECT) de la communauté de communes Seullès Terre et Mer,**
*** D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.**

Vote :	☒ Unanime	☐ Pour - 09	☐ Contre -	☐ Abstention -
---------------	---	------------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------------

PROJET D'EFFACEMENT DES RESEAUX AU LIEU MOUSSARD

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le dossier établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'effacement des réseaux de distribution d'électricité et de télécommunication, cité en objet.

Le coût total de cette opération est de **22 742.28 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique et sur le réseau de télécommunication est de 50 %.

La participation communale s'élève donc à **9 987.28 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Par ailleurs, l'entreprise « Les Vergers de Ducy » s'est engagée à verser à la commune un don de 5 000.00 € pour aider au financement de ces travaux.

➤ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**
*** CONFIRME** que le projet est conforme à l'objet de sa demande,
*** PREND ACTE** que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau et donne permission de voirie pour la réalisation des travaux sur son domaine public routier,
*** S'ENGAGE** à voter les crédits nécessaires en fonction du mode de financement choisi.
*** DECIDE** du paiement de sa participation par un fonds de concours (204182 dépenses d'investissement).

Le montant du fonds de concours sera recalculé sur la base de la facturation des travaux exécutés.

Il ne pourra excéder 75 % du coût HT éligible. Le reliquat sera à inscrire en fonctionnement.

* S'ENGAGE à verser sa contribution au SDEC ENERGIE dès que les avis seront notifiés à la commune,

* PREND NOTE que la somme versée au SDEC ENERGIE ne donnera pas lieu à récupération de TVA.

* S'ENGAGE à verser au SDEC ENERGIE le coût des études pour l'établissement du projet définitif en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3 % du coût total HT soit la somme de 568.56 €,

* AUTORISE son Maire à signer les actes nécessaires à la réalisation de ce projet.

* ACCEPTE la décision modificative (DM N°2) suivante pour le budget commune 2026 :

SECTION FONCTIONNEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
023	Virement à la section d'inv.	4 990.00			
	TOTAL DEPENSES	4 990.00		TOTAL RECETTES suréquilibre	

Pris sur le suréquilibre

Section de fonctionnement reste en suréquilibre : 125 934.86 – 4 990.00 = 120 944.86 €

SECTION INVESTISSEMENT					
DEPENSES			RECETTES		
Article	Objet	Montant	Article	Objet	Montant
204182	Autres org pub bât. - installations	9 990.00	021	Virement de la section de fonct.	4 990.00
			10251	Dons et legs en capital	5 000.00
	TOTAL DEPENSES	9 990.00		TOTAL RECETTES	9 990.00

Vote :

☒ Unanime

☐ Pour - 09

☐ Contre -

☐ Abstention -

- 08 -

N°38 - 2026

DON A LA COMMUNE DE L'ENTREPRISE « LE DOMAINE DE LA FLAGUERIE » POUR LA REALISATION DE L'EFFACEMENT DU RESEAU AU « LIEU MOUSSARD »

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'entreprise « Les Vergers de Ducy », Domaine de la Flaguerie, s'est engagée, par écrit, à faire un don à la commune de 5 000.00 € pour la réalisation des travaux de l'effacement de réseau au Lieu Moussard.

➤ **Après avoir entendu toutes les explications, et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :**

* **ACCEPTE** le don de 5000.00 € de l'entreprise « Les Vergers de Ducy – Domaine de la Flaguerie » pour aider la commune à financer ce projet d'effacement de réseau.

* **DECIDE** de titrer cette recette à l'article 10251, investissement recettes, budget commune 2026.

Vote :

☒ Unanime

☐ Pour - 09

☐ Contre -

☐ Abstention -

- 09 -

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

1/ Terres en vente par la SAFER :

M. Guillaume DAUXAIS informe que la SAFER a envoyé un appel à candidature pour la vente de terres aux lieudits « Les Michelettes, sous les Monts » sur le territoire de la commune.

La commune aimerait se positionner pour acquérir un tronçon de parcelles, sur une centaine de mètres de trois mètres de large, qui est actuellement un vulgaire fossé.

Victor FOUQUEREL demande si le chemin est cadastré car il serait idiot d'acheter quelque chose qui nous appartient déjà.

Le conseil municipal est d'accord pour que Guillaume Dauxais commence les démarches à ce sujet.

2/ Salle des fêtes :

Emmanuelle CALIGNY indique qu'il faudrait rencontrer le club de couture de Bayeux pour l'utilisation à venir de la salle des fêtes. Guillaume DAUXAIS précise que c'est déjà fait.

Guillaume DAUXAIS demande à Steve GOSSMAN où en est l'étude concernant la salle communale.

Steve GOSSMAN rappelle un peu le projet qu'il mène dans le groupe d'étude : rendre non louable la salle qui rapporte assez peu de revenu annuel. Il y a une volonté de faire de la salle commune un lieu associatif et convivial pour Ducy-Sainte-Marguerite.

Guillaume DAUXAIS demande quels seraient les projets pour la salle afin de les inclure dans le PPI : la projection de la transformation, en termes de travaux, serait de casser le mur qui sépare la salle de la cuisine, et avoir une ouverture sur la terrasse côté nord, avec la volonté ne plus du tout louer la salle des fêtes. Celle-ci serait toujours utilisée pour les réunions du conseil municipal, et pour les événements ponctuels tels que les mariages ou les commémorations. Steve GOSSMAN indique que la commune pourrait avoir des subventions pour la création d'un lieu associatif.

Steve GOSSMAN souhaite qu'il y ait un cadre très précis de l'utilisation de la salle par les habitants de Ducy, pour ne pas avoir à déménager et ranger sans cesse les installations de l'association des habitants de Ducy.

Guillaume DAUXAIS indique qu'il serait possible de faire une interversion entre le local technique de la commune et l'actuel local associatif, pour rapprocher le matériel associatif de la salle communale, pour épargner de la fatigue aux membres de l'associations des habitants de Ducy Sainte Marguerite.

3/ Installation du barbecue :

Guillaume DAUXAIS indique que l'entreprise BUHOURT a réalisé la dalle en béton pour soutenir le barbecue et a rénové le terrain de pétanque le tout gracieusement.

4/ Travaux logement communal :

Guillaume DAUXAIS informe le conseil municipal que les travaux de rénovation de la salle de bain du logement communal vont commencer courant août 2026.

5/ Elections Sénatoriales :

Guillaume DAUXAIS expose au conseil municipal qu'il a accepté d'être sur une liste électorale pour les sénatoriales. Il a souhaité en informer le conseil par transparence.

Le conseil municipal est ravi de sa transparence à ce sujet. Victor FOUQUEREL ajoute que sa transparence lors du précédent conseil municipal concernant l'élection du grand électeur était déjà une très bonne chose, trop rare actuellement.

6/ Recensement des entreprises ducéennes :

Victor FOUQUEREL indique que cela serait une bonne de refaire un recensement des entreprises Ducéennes sur le site web de la commune

La séance est levée à 22h19

Clos et délibéré les jours, mois et an que susdits

Le secrétaire de séance,
M. BELLERY Gwénaél



Le Maire,
Guillaume DAUXAIS

